



On recoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOY, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### EXTERIEUR.

#### HAÏTI.

Port-au-Prince, le 9 octobre. — Circulaire du président d'Haïti aux commandans d'arrondissemens. (Extrait.)

« Les envoyés que, sur l'appel qui m'avait été fait, j'avais expédiés pour traiter en France de la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti, sont de retour ici. Leur mission n'a pas obtenu le résultat que l'on était en droit d'espérer, parce que le gouvernement français, chose incroyable! prétend encore au droit chimérique de suzeraineté sur ce pays. Cette prétention, à laquelle il paraissait avoir renoncé, est à jamais inadmissible; elle est une nouvelle preuve, comme je l'ai déjà proclamé, que notre véritable garantie est dans notre inébranlable résolution, et combien nos défiances et les mesures que j'ai prises étaient fondées..... »

« Guerre à mort aux implacables ennemis qui porteraient un pied sacrilège sur notre territoire! mais ne souillons jamais notre cause par aucune action déshonorante. »

« En envoyant des députés pour régler la formalité de la reconnaissance de notre indépendance, j'ai cédé à l'invitation qui m'a été faite par des agens du gouvernement du roi de France. J'ai dû faire cette démarche pour ôter à la malveillance tout prétexte de taxer d'obstination; j'ai dû la faire pour l'acquiescement de ma conscience, et pour fixer enfin l'opinion de la nation sur ce point important. Je crois avoir rempli, à cet égard, mon devoir; mais j'ai la satisfaction de pouvoir déclarer que je n'ai point été abusé. »

« La république est libre, elle est à jamais indépendante, puisque nous sommes déterminés à nous ensevelir sous ses ruines plutôt que de nous soumettre à l'étranger. Cependant les ennemis d'Haïti comptent encore sur la chimère d'une division parmi nous. Quelle erreur et en même-tems quelle duplicité!... Soyons éternellement unis, fidèles à nos devoirs, nous serons, avec l'aide du Tout-Puissant, à jamais invincibles. »

« Il arrive chaque jour quantité d'émigrans noirs ou mulâtres venant de l'Amérique du nord. »

#### BRÉSIL.

Fernambouc, le 23 octobre. — Un reste des soldats de Carvalho étant montré dans l'intérieur de la province au lieu dit Linoeiro, le général Lima y a détaché un corps de 600 hommes, qui les a repoussés à plus de 100 lieues. Lord Cochrane a quitté définitivement cette rade le 9 de ce mois. On a dit qu'il devait aller faire la conquête d'Angola ou de Mozambique, d'autres assurent, qu'il doit visiter les provinces du nord. Le bruit a couru ici que le 26 août les partisans de Carvalho ont proclamé la république à Soara et élevé un pavillon nouveau rouge et blanc. La confiance commence à se rétablir; les convois des denrées descendent de l'intérieur; le commerce reprend son activité.

#### PORTUGAL.

Lisbonne, le 10 novembre. — Un habitant de Bahia ayant demandé à être mis en possession d'un magasin séquestre sur un émigré portugais, moyennant le prix d'estimation, le ministre des finances du Brésil a mandé à la junte des finances de Bahia, que « S. M. I. lui ordonne de déclarer à ladite junte, que le séquestre mis sur les biens des émigrés portugais est une mesure de pure précaution, dont le but n'est autre que de contraindre le gouvernement de Lisbonne à reconnaître l'indépendance de l'empire du Brésil; mais que, cette indépendance une fois reconnue, les propriétés et leurs revenus seront rendus à leurs maîtres. » Notre gazette, qui donne cet article, observe que cette mesure de séquestre est étrangère à la question de l'indépendance du Brésil; que le sacrifice de quelques individus ne saurait contraindre la masse de la nation portugaise à manquer à ce qu'elle doit à son pays; que l'effet de ces violences ne peut être que de reculer la réconciliation des deux pays, car, dit-elle, le droit d'indemnité ne se perd pas, témoin la France qui s'occupe après plus de 30 ans d'indemniser ses émigrés. Le gouvernement de Lisbonne ajoute-t-elle, le même droit de séquestre envers les Brésiliens qui sont en Portugal, mais loin d'en user, il leur accorde au contraire ainsi qu'à leurs propriétés, la même protection qu'aux Portugais européens.

#### ANGLETERRE.

Londres, le 26 novembre. — M. le secrétaire d'état Peel a présenté au roi en conseil plusieurs pétitions relatives à l'affaire de Henri Fauntleroy.

« La révision du procès de M. Fauntleroy, commencée le 23 par vertu du writ of error accordé par le roi, a été continuée le 24. »

M. Broderick a repris son plaidoyer tendant à prouver que le crime de faux, tel qu'il est défini par toutes les lois en vigueur, ne saurait être imputé à son client. Un long murmure d'approbation a fait voir que le public partageait l'opinion de M. Broderick. Le lord chief-justice Abbott a félicité l'avocat sur sa belle défense; et il a ordonné aussitôt que la salle d'audience fût évacuée. Les juges sont entrés aussitôt en délibération: leur warrant sera communiqué au conseil, pour que le rapport en soit fait sans délai à S. M. On a appris que les juges ont déclaré, que les objections élevées par le conseil de M. Fauntleroy sont sans force. Ce malheureux n'avait plus d'espoir que dans la clémence du roi.

Hier, vers cinq heures, le recorder a fait son rapport au roi en conseil sur les prisonniers condamnés à mort aux sessions d'octobre, ils étaient au nombre de quatorze. Le roi a accordé un répit selon son bon plaisir à tous, excepté Henri Fauntleroy, dont l'exécution a été ordonnée pour mardi prochain. Immédiatement après le conseil, le recorder a signé le warrant d'exécution, et l'a fait porter par son clerc à la prison de Newgate. Le révérend M. Cotton et M. Baker ont communiqué le rapport du coroner et l'ordre d'exécution à M. Fauntleroy, M. Fauntleroy a demandé qu'on n'admît près de lui que les membres de sa famille les plus proches et les ministres du culte. Depuis que la résolution du conseil privé lui a été notifiée, il n'est pas plus abattu qu'à l'ordinaire.

— S. E. sir C. Bagot a été présenté au roi, et a baisé les mains de S. M. étant nommé ambassadeur auprès du roi des Pays-Bas.

— Nous avons parlé il y a quelque tems de la condamnation de lord Clermont pour violences exercées envers deux enfans. Nous apprenons que le 9 de ce mois, on a présenté au chancelier d'Irlande une pétition de la part des habitans de la ville de Dundalk, par laquelle on prie sa grandeur d'obliger le comte de Clermont à donner sa démission de sa place de juge-de-peace; attendu que sa condamnation le rend incapable de la gérer. Le chancelier a promis de faire examiner la chose au plutôt.

— Des lettres particulières de Lisbonne, du 2 de ce mois, disent que sir W. A'Court, fait tous ses efforts pour accélérer une détermination de la part de S. M. très-fidèle, relativement au Brésil, mais que jusqu'à présent ils n'ont pas eu le succès désiré par les amis des deux pays. Cependant, depuis qu'on avait appris à Lisbonne que le président des Etats-Unis avait formellement reconnu l'indépendance du Brésil, on espérait qu'elle ne tarderait pas à être reconnue par le gouvernement portugais.

— Les papiers de Bogota annoncent que le pouvoir exécutif a fait construire cinquantes chaloupes canonnières pour la défense de la république.

— La Gazette de Baltimore du 12, a publié le refus que les officiers de l'escadre française, à Hampton-Road, ont fait d'assister aux fêtes qui se préparent pour le marquis de Lafayette.

— Il paraît, d'après des lettres de Vienne, que des négociations sont réellement entamées à l'effet de reconnaître l'indépendance des Grecs, et que trois grandes puissances, savoir, l'Angleterre, la France et la Russie, sont parfaitement d'accord sur le principe d'après lequel cette reconnaissance serait proposée. S'il fallait en croire ces lettres, l'Autriche exercerait toute son influence pour prévenir cette mesure. On croyait à Vienne que d'après ce principe la Grèce payerait annuellement ou une fois pour toutes à la Turquie, une somme déterminée. On ne croyait pas que les Grecs refusassent cette condition, quoiqu'il soit certain que plusieurs provinces turques sont sur le point de secouer le joug. L'interposition des puissances alliées est présentée comme dictée autant par le désir de prévenir la destruction de l'empire ottoman que par celui de donner l'indépendance à la nation grecque.

M. Stafford-Canning, chargé de représenter les intérêts de l'Angleterre dans cette discussion, part vendredi pour Vienne. (New-Times.)

— Nos journaux sont remplis de récits des effets désastreux des dernières tempêtes sur mer. Un grand nombre des bâtimens ont péri; et malheureusement beaucoup de marins et de passagers ont perdu la vie. Le 23 novembre, à midi, on a vu de Portsmouth le naufrage du transport l'Amiral Bulkeley, plein de troupes de femmes et d'enfans. Il était démâté, et les flots le battaient de manière que quelquefois on ne le voyait plus. A trois heures, on apprit heureusement que tout le personnel de ce navire était sauvé; il allait au Cap-Coast. Les troupes étaient au nombre de cent hommes. Un vaisseau hollandais a échoué dans la baie du vieux château de Weymouth, et plusieurs autres se trouvent démâtés dans la rade de Portland. La violence des coups de vent était si extraordinaire que la voiture publique d'Exter a été renversée deux fois. Enfin, différentes villes avoisinant la mer ont été inondées par les hautes marées.

ne peut rendre les expressions de sympathie, de pitié et du plus sincère attachement par lesquelles chacun s'empresse de nous accueillir. S'il fallait des preuves en faveur de ma conduite dans la place qui m'a été confiée, je ne pourrais pas en produire de plus touchantes et de plus honorables. Dieu soit béni, s'écriait-on de toutes parts, il sont sauvés !»  
(Extrait de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE.)

Liège, le 30 novembre.

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR DU JOURNAL *Mathieu Laensbergh*.

Monsieur,

Veillez avoir la complaisance d'annoncer dans votre n° de ce jour les prochains débuts de M<sup>lle</sup> Gerville Ducasse dans l'emploi des *fortes premières chanteuses à roulades*; cette jeune personne, élève du Conservatoire de France, en secondant M<sup>lle</sup> Amélie, mettra la direction à même de jouer tous les ouvrages tant de l'ancien que du nouveau répertoire.

Agrérez, etc.

JAUSSERAND.

### MODES.

Le bord de la passe des chapeaux habillés, soit de satin, soit de velours épinglé, est garni en dessous comme en dessus. Cette garniture consiste en ruches de tulle ou de blonde. Sur le chapeau, ce sont des nœuds d'étoffe et des plumes. Quelquefois la passe d'un chapeau est large et placée du côté gauche, et échancrée, relevée et agrafée du côté droit, par une rosette de satin d'où partent des plumes.

Les dames qui ont des plumes d'autruche blanches ou de marabouts petit gris, les font disposer en bouquet.

Quelques chapeaux de satin blanc ont la calotte froncée à gros bouillons, par le moyen de deux coulisses.

On voit sur quelques toques de velours un rouleau de satin d'une couleur différente de celle de la toque, disposé en serpent et cerclé en or.

Les chapeaux du matin se font en velours plain, noir, bleu, vert, masaca, ou violet; et l'on y adapte de grandes feuilles dentelées, en velours.

Cinq nœuds de satin et un petit paquet de primevères, en velours, sur chaque tempe; voilà ce que les modistes posent sur les bonnets parés.

Une pèlerine est l'ornement obligé des redingotes et même des robes, lorsqu'elles ne sont pas ce qu'on appelle *habillées*. On appelle pèlerines à la neige, des pèlerines de velours, découpées à dents longues et aiguës.

Les spencers se font en velours noir, à dos plat, et à passepoil de satin noir entre toutes les coutures: on les nomme spencers à la hussarde.

Quelques élégantes portent des redingotes de coating noir, garnies d'une seule rangée de boutons.

### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 29 novembre.

Naissances: 2 garçons, 5 filles.

Décès: 2 garçons, 2 filles, 1 homme, 3 femmes; savoir:

Lambert-Gaspar-Joseph Larmoyer, âgé de 49 ans 5 mois, commis-banquier, rue de la Cloche, époux de Marie-Anne Despreetz.

Marie-Anne Foxal, âgée de 62 ans, journalière, rue Pierreuse, épouse de Jacques Dalleur.

Marie-Françoise-Joseph Bougnat, âgée de 40 ans, tripière, rue derrière la Magdelaine, épouse de Gilles-Joseph Tixhou.

Marie-Jeanne Bouhy, âgée de 24 ans, journalière, domiciliée à Votem, décédée en cette ville.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Chez PARFONDRY, derrière l'Hôtel-de-Ville, on a reçu des huitres anglaises très fraîches.

(151) TART, rue de l'Épée, a reçu des huitres angl. très-fraîches.

### 131<sup>e</sup> LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Note des n<sup>os</sup>. qui ont gagné les prix et primes principaux dans le 4<sup>e</sup>. classe de la 131<sup>e</sup>. loterie royale des Pays-Bas.

1 <sup>re</sup> liste. 1,000 fl., n° 13,671, 26,343, 6 <sup>e</sup> .	» 1,000 » 7,913, 8,403.
20,311.	7 <sup>e</sup> » 5,000 » 17,542.
» » 2,500 » 14,377.	» » 1,000 » 815.
2 <sup>e</sup> » 1,000 » 3,474.	8 <sup>e</sup> » 40,000 » 32,710.
3 <sup>e</sup> » 1,000 » 4,122.	9 <sup>e</sup> » 1,000 » 2,909, 16,380.
4 <sup>e</sup> » 1,000 » 3,342, 19,564.	11 <sup>e</sup> » 1,000 » 23,002, 17,011.
5 <sup>e</sup> » 20,000 » 32,488.	» » 5,000 » 7,209.
» » 10,000 » 1,279.	
» » 1,000 » 24,055.	

Plus, les n<sup>os</sup> 5,413, 27,015, 27,017, 29,369, 27,037.

Le tirage de la 5<sup>e</sup> classe commencera le 13 décembre 1824. Les billets pour cette classe doivent être échangés avant ledit jour.

Liège, le 30 novembre 1824. Le collecteur, MATHIAS.

Par requête présentée à M. le président du tribunal de première instance à Huy, M. Henri Mathieu, négociant, à Huy, a demandé, conformément à l'art. 1008 du code civil, d'être envoyé en possession de la succession de la dame Marie-Françoise Scheidt, qui l'a institué son légataire universel par son testament mystique du six septembre 1824, enregistré à Huy, le 28 octobre suivant.

Aujourd'hui continuation de la vente de livres et des boise-ries de la bibliothèque, au n° 783, place de la Comédie.

(282) A vendre des perroquets bleu venant de Sientre. S'adresser chez M. CLOSSER, fils, faubourg Vivegnis, n° 269 bis.

(283) Maison à louer rue Hocheporte, n° 87. S'adresser rue St.-Severin, n° 685

(281) M. L. GRISARD fera vendre à crédit, en hausse publique, le 10 du courant, dans son bois dit *Wenhistel*, commune de Harzé, une très grande quantité de chênes propres à tout usage.

A vendre deux chiens d'arrêt, très beaux, dont la race est bien connue. — Pour les voir, s'adresser chez M. Denis-Collette, n° 565, rue d'Avroy.

(280) Les personnes qui se prétendent héritiers de M<sup>me</sup> Marie-Jeanne-Joseph de Donceel veuve de M. François Léonard Harzé, sont invitées à se faire connaître avant le premier janvier 1825, et à remettre leurs titres de qualification à M<sup>e</sup> LHOEST, avoué, rue sur Meuse, n° 384, à Liège.

### VENTE DE MEUBLES D'ACAJOU.

(272) Vendredi 3 décembre 1824, vers les 3 heures de relevée, on vendra, si le tems le permet, chez P. H. J. DUVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, un beau mobilier consistant en bois-de-lit, table de nuit, commode, tables à jeux, chaises et fauteuils bourrés, un canapé ancien, literie, glace, une pendule en bronze doré, et une quantité d'autres objets. — Argent comptant.

Capitiaux à placer sur billets, hypothèques et rentes, rue sur Meuse, n° 337, à Liège.

Maison entière et garnie à louer. S'adresser chez les demoiselles MAHOUX et DE SARTORIUS, rue Souverain-Pont, n° 319.

### AVIS AUX CULTIVATEURS.

A louer pour mars prochain un beau cotillage, situé faubourg Hocheporte, n° 767: s'y adresser au quartier de maître.

(41) A louer, pour le 25 décembre prochain, une belle et grande maison, avec remise, écurie et vaste jardin, située faubourg St.-Léonard, cotée numéro 94, avec sortie sur le quai du même nom. S'adresser rue Vinave-d'Ile, n° 606.

(225) A louer, pour en jouir de suite, une belle et grande maison, avec vastes magasins et jardin, située rue derrière le Palais, n° 74. S'adresser n° 71, même rue.

(271) La commission administrative des hospices civils de Liège, informe que l'on offre de lui fournir la livre des Pays-Bas de savon à 30 cents, et le litron de vinaigre de pommes à 16c., et qu'il n'a pas été fait de soumissions pour la fourniture des articles suivants: 1<sup>o</sup> viande; 2<sup>o</sup> huile à brûler; 3<sup>o</sup> vin de Bordeaux, et 4<sup>o</sup> ardoises de première qualité. Les personnes qui voudront faire à un prix inférieur l'entreprise du savon et du vinaigre de pommes, comme aussi faire celle de chacun des articles 1, 2, 3 et 4, sont invités à remettre au plus tard jeudi prochain, avant midi, au bureau du secrétariat, où l'on peut voir le cahier des charges, leurs soumissions cachetées qui devront être écrites sur timbre et désigner en toutes lettres le prix en argent des Pays-Bas, à raison 1<sup>o</sup> de la livre pour l'article 1<sup>er</sup>; 2<sup>o</sup> du litron pour les articles 2 et 3, et du mille pour l'art. 4. Les soumissions qui n'indiqueront pas un prix fixe seront regardées pour nulles; toute fraction autre que d'un demi cent ne sera pas admise.

(178) A vendre ou à louer, pour le 25 décembre 1824, une belle, grande et commodieuse maison, avec remise, écurie pour plusieurs chevaux, grande cour et un grand et beau jardin, située à Liège, rue des Prémontrés, n° 322. S'adresser à M<sup>e</sup> PAGOUL, rue du Verd-Bois, n° 369, pour en connaître les prix et conditions.

### (275) A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE

1. Une maison d'habitation, cour, grange et étable à vaches; le tout assis sur une prairie appelée Assise, contenant environ 13 verges, soit cinquante-six perches, six aunes et soixante-onze palmes carrées.

2. Un jardin légumier, mesurant environ 2 verges, soit huit perches sept aunes dix-neuf palmes carrées.

3. Une prairie contenant environ 8 verges, soit trente-quatre perches huit aunes soixante-quinze palmes carrées, dans laquelle se trouve un petit sentier.

4. Une autre pièce de prairie, contenant environ 16 verges, soit soixante-neuf perches sept aunes cinquante-une palmes carrées.

5. Une pièce de terre, présentement non ensemencée, mesurant 2 bonniers 174 perches 3 aunes 77 palmes carrées, compris la terrasse, au milieu de laquelle se trouve un bocage d'épines noires.

6. Une autre pièce de terre contenant environ 6 verges, soit vingt-six perches une aune 57 palmes carrées.

7. Une autre pièce mesurant 7 verges, soit 30 perches 5 aunes seize palmes carrées.

Tous les immeubles ci-dessus sont occupés par Remacle-Joseph Renupez, et contiennent environ 400 perches 10 aunes 67 palmes carrées; ils sont situés au lieu dit al Helle, commune de Saint-Martin-Fouron, canton d'Aubel, district de Verviers, arrondissement de Liège et province de Liège.

La saisie en a été faite par exploit de Mathieu-Michel Labeye, huissier à Herve, le huit mai 1824, enregistré audit Herve le dix dudit mois, ledit huissier muni de pouvoir spécial en cet effet, daté de Chainaux, le quinze mars 1824, enregistré à Herve le 26 avril suivant.

A la requête de Simon-Nicolas-Joseph Gerard, rentier, domicilié en la commune de Battice, canton de Herve.

Sur Joseph Mathieu, ci-devant marchand, demeurant à Fouron-Saint-Martin, canton d'Aubel, arrondissement et province de Liège.

Une copie de ladite saisie a été laissée à Mr Jean-Gerard Winants, mayor de Fouron-St.-Martin.

Une autre copie a été laissée à Mr. Michel-Joseph Francsen, greffier de la justice de paix du canton d'Aubel.

Cette saisie a été transcrite au bureau de la conservation des hypothèques, à Liège, le douze mai 1824, vol. 27, n. 9.

Pareille transcription a été faite au greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le 18 mai 1824, vol. 21, art. 33.

La première publication du cahier des charges, pour parvenir à la vente par expropriation forcée des immeubles sus-indiqués, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil séant à Liège, le 19 juillet 1824, dix heures du matin.

M<sup>re</sup> François-Félix GODIN, avoué près ledit tribunal, demeurant audit Liège, rue des Carmes, n. 262, près l'université, patentié en qualité d'avoué, est chargé d'occuper pour le saisissant.

L'adjudication préparatoire a eu lieu le vingt-deux novembre 1824; l'adjudication définitive sera faite le vingt-quatre janvier prochain 1825, dix heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil séant à Liège, sur l'enchère de quatre cents florins des Pays-Bss, moyennant quel prix a été faite l'adjudication préparatoire.

GODIN, avoué.

Le corps de troupes établi sur le pied des armées Européennes à Napoléon fait tous les jours de grands progrès, et tous les jours il s'accroît en nombre. Le 27 août ces troupes ont été revêtus pour la première fois l'uniforme des Hellènes et ont été passés en revue en présence de plusieurs étrangers de distinction qui ont témoigné le plus grand étonnement de leur avancement depuis le peu de tems qu'elles sont organisées, et de l'exactitude et de la rapidité de leurs évolutions.

Une lettre de Philadelphie du 30 octobre porte ce qui suit : l'élection du président des Etats-Unis a eu lieu hier dans les divers états; il se passera quelques semaines avant qu'on en connaisse les résultats; dans notre état le général Jackson aura une grande majorité; dans cette ville il a eu 56 voix de plus que les autres candidats ensemble. Cependant la chance de la présidence est très faible pour lui; il est probable que les deux concurrents seront M. Adams et M. Crawford; le premier appartient depuis quelque tems au parti fédéraliste; le second au parti contraire qu'on appelle démocratique.

On sait positivement que l'ex-mnitionnaire-général Ouvrard n'apparaîtra plus en France. On dit aussi que le fameux M. de Bourienne, qui était l'année dernière le rapporteur du budget, s'est de même rendu invisible en laissant derrière lui un vide de dix-sept millions de francs.

Il paraît, d'après un journal anglais, que les opérations des troupes britanniques dans le royaume de Pégu ont été paralysées par de sérieuses mésintelligence entre les commandans militaires. On attribue cet état de choses à la conduite du gouverneur général. Un officier supérieur a donné sa démission. Les journaux d'aujourd'hui confirment cette nouvelle, et lui donnent même un caractère plus grave.

Notre société d'émulation se réveillant enfin du sommeil qui semblait l'avoir frappée l'an dernier, touche à la fin des travaux préparatoires de sa séance publique. Cette intéressante cérémonie aura lieu dans le courant de l'automne. Le comité de littérature doit avoir maintenant décidé du sort des ouvrages envoyés au concours de 1824. On prétend que parmi les morceaux de poésie,

*Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala multa.*

On peut dire autant des éloges de Grétry. S'il est vrai que le grand prix de la poésie a été promis depuis plusieurs années, ne sera pas encore décerné cette année, il faut croire qu'il est plus facile d'admirer Grétry que de célébrer sa gloire. Peut-être une nouvelle augmentation dans la valeur intrinsèque du prix éveillerait-elle l'attention de quelque talent supérieur, et ferait naître un éloge digne de notre illustre compatriote. Mais ne serait-ce pas là exiger des ressources de notre société d'émulation? Sachons-lui gré de ses louables intentions et de son zèle tout patriotique, qui jusqu'à présent n'a guère trouvé chez nous plus d'encouragement que d'imitation.

*M. R.*

Il vient de paraître un livre rempli de faits curieux et intéressans, c'est le *Journal Anecdotique* de M<sup>de</sup> Campan, ce livre est pas susceptible d'analyse mais on peut en donner une idée par quelques citations.

Napoléon disait que la sobriété et la continence, pour un homme de guerre, étaient indispensables. M<sup>de</sup> Campan, après avoir cité ces paroles, ajoutait que le maréchal Ney, son neveu, avait dit, en Espagne, à un maréchal qui avait une maîtresse : « Maréchal, aide-de-camp comme celui que vous avez en ce moment enlève votre armée dix mille hommes. »

M<sup>de</sup> Campan dit un jour à M<sup>de</sup> Campan : « Mais vraiment je suis étonnée que vous ne soyez pas plus intimidée devant nous : nous nous parlons aussi librement que lorsque nous étions vos élèves. — « Vous n'avez rien de mieux à faire, répondit M<sup>de</sup> Campan, que d'oublier vos titres lorsque vous êtes avec moi; car je n'aurais pas peur de reines que j'ai mises en pénitence. »

Lorsque M<sup>de</sup> Campan revint de la Suisse, en 1821, elle s'arrêta à une duchesse élevée à Saint-Germain, qui lui dit : « Je n'ai jamais été plus heureuse que depuis que je me suis retirée dans la terre. J'ai mis mon titre en oubli; depuis ce moment je ne suis plus la même : je ne rêvais que chimères; le titre de baron commença à troubler l'esprit, celui de comte rend un peu imbécille, et celui de duc maniaque. Je ne puis savoir ce que produisent les autres; j'imagine bien qu'ils mettent le comble à ce désordre moral : cette progression est exacte, et le résultat est positif. Tous ceux que j'ai vus posséder ces titres ont éprouvé le même sort que moi; je les plains fort s'ils n'ont pas eu la force de reprendre possession de leur raison. »

M<sup>de</sup> Campan la marquise de Forges, dont le mari était grand-fauconnier, habitait Versailles en 1775. Elle était enceinte, et au moment où elle allait devenir mère elle apprit une nouvelle fâcheuse (le feu prit à un de ses hôtels). Les douleurs cessèrent, et la marquise resta enceinte vingt-cinq ans; elle mourut au bout de ce tems. Plusieurs années avant sa mort, le marquis de Créqui lui dit dans un salon : « Madama la marquise, vous feriez bien, ce me semble, d'avaler un précepteur pour monsieur votre fils; sa barbe doit commencer à pousser. » *M. R.*

Les journaux français parlent avec éloge de l'ouvrage de M. Appert sur les Prisons de quelques départemens de France.

M. Appert a été longtemps investi de fonctions publiques relatives au régime des prisons, et a visité avec un soin religieux toutes les maisons de détention dans les départemens qu'il a parcourus, en même tems qu'il fait l'éloge des prisons de Soissons et d'Amiens, il attaque avec amertume celles de la plupart des autres villes.

Un prisonnier, qui venait d'être condamné à mort, se trouvait dans les prisons de Douai. Il obtint la permission de parler en particulier à M. Appert, et lui tint ce langage étonnant :

« Je suis coupable du crime pour lequel on m'a condamné : j'ai tué et enlèvement. Dès mon enfance, mes parens m'ont négligé; j'ai eu de mauvaises fréquentations, et l'habitude du vol l'a emporté sur l'envie que j'avais de me corriger. J'ai achevé de me perdre dans une maison de détention, et

aujourd'hui j'attends l'instant d'expier toutes mes fautes. Parmi les hommes que vous voyez dans notre chambre, il en est qui sont âgés de dix-sept, dix-huit et dix-neuf ans; je les vois avec peine se former pour commettre de nouveaux crimes lorsque leur tems sera fini. Ne pourriez-vous pas les faire transférer dans une chambre à part? ce serait, Monsieur, le plus grand bien que vous pourriez leur faire. » Quel sujet de réflexion! quelle énergique et singulière leçon, si l'on réfléchit à la situation de son auteur et à la funeste expérience qui la dictait!

Le rapport de M. Appert abonde en détails pleins d'intérêt, en faits à la fois instructifs et curieux. Qui croirait, par exemple, qu'immédiatement au-dessus de l'étroite et dégoûtante prison de la Ferté-Milon, se trouve une fort belle salle louée annuellement pour des bals et des spectacles passagers de telle sorte que les accens de la gaité se mêlent à ceux de la douleur, et que les convulsions du rire étouffent celles du désespoir?

La prison de Saint-Pierre, à Lille, présente un spectacle d'un autre genre. Dans un des cachots de cette prison, on trouve encore les traces des instrumens destinés à la torture. « Des chaînes énormes, dit l'auteur, attachaient les accusés à un poteau qui était le centre d'un plafond couvert de clous, et qui pouvait descendre ou monter à la volonté des bourreaux. On conçoit l'horreur de cette invention, puisque, suivant les réponses du patient, les planchers se rapprochaient assez pour que les clous lui entrassent dans le corps. » *M. R.*

### Incendie d'un vaisseau.

L'histoire naturelle vient d'éprouver une perte immense par l'incendie du navire la *Renommée*, qui apportait de l'Inde en Europe la plus riche collection imaginable d'objets appartenans aux trois règnes de la nature, recueillie pendant plusieurs années par le gouverneur de Sumatra, sir Thomas Raffles. Il raconte lui-même à un ami son désastre et sa miraculeuse délivrance avec sa famille et son équipage :

« Nous nous embarquâmes à Beucoolen pour l'Angleterre, ma famille et moi, le 24 février, au point du jour, dans le navire la *Renommée*; le vent était favorable, et tout nous promettait un heureux passage. Sophie ( lady Raffles ) venait de se coucher, et j'étais à moitié déshabillé, lorsque nous entendîmes tout-à-coup crier : « Au feu ! au feu ! » et dans cinq minutes les flammes parurent de toutes parts. Cherchant à reconnaître le foyer de l'incendie, je vis qu'il était précisément sous notre cabine. A l'eau les châloupes. — Où est Sophie ? — Ici. — Les enfans ? — Les voici. — Une corde ? — Qu'on descende lady Raffles. — Donnez-la moi, dit un matelot. — Je l'emporte, crie le capitaine. — Vite les barils de poudre à la mer. — On ne peut les atteindre : le feu est tout auprès. Qu'on cherche l'abri de l'explosion. — Qu'on défonce les barriques d'eau. — A l'eau ! à l'eau ! — Saute dans la chaloupe, Nelson, ne perds pas un instant. — A la mer ! — à la mer ! — Fuyez à toutes rames l'arrière du navire !... »

Tous ces ordres se succèdent bien plus vite qu'on ne peut les écrire. A peine eûmes-nous quitté le vaisseau, que nous vîmes tout l'arrière en flammes; les mâts et les voiles prirent feu, et nous cherchâmes, en faisant force de rames, à nous mettre, s'il était possible, hors de la portée de l'explosion, redoutée à chaque instant. Les flammes sortaient de l'écouille du centre; et voyant que le capitaine et une portion de l'équipage étaient encore à bord, nous retournâmes au navire, vers l'avant, côté où l'explosion pouvait être moins à craindre. On venait de lancer à l'eau la seconde chaloupe, elle quittait le vaisseau : nous la hélâmes. « Avez-vous tout l'équipage ? — Oui; il ne manque qu'un homme. — Qui ? Johnson, malade dans son lit. — Ne pouvons-nous pas le sauver ? — Impossible ! » ( Les flammes sortaient de l'écouille. ) Dans cet instant, l'infortuné, peut-être déjà atteint par le feu, poussait des cris lamentables; il parut sur le pont. « Je vais le chercher » dit le capitaine. On réunit les deux bateaux, le capitaine, s'élançant hardiment dans le beaupré, enleva le pauvre malheureux, et le soustrait à une mort inévitable. A la mer ! à la mer ! force de rames, fuyez le navire; sir Stamford, cherchez des étoiles pour nous diriger : on n'en voit aucune en ce moment.

Nos deux chaloupes firent route de conserve. Le capitaine avait heureusement avec lui une boussole de poche; mais nous n'avions de lumière pour y voir que celle que procurait le navire enflammé : nous estimâmes notre distance de Beucoolen de 20 à 30 milles sud-ouest, et comme il n'y a pas d'abordage possible au sud de cette rade, notre seule chance de salut était la possibilité de la regagner. Le vaisseau était perdu sans retour, dévoré par les flammes; l'explosion de la poudre eut lieu enfin, mais nous étions à l'abri des éclats : elle fut pour nous comme une sorte de soulagement : « La voilà ! Dieu soit béni ! » fut le cri spontané de tout l'équipage.

Jugez de notre situation ! La première alarme fut donnée à huit heures 20 minutes, et en moins de 10 minutes le navire était tout en flammes; à huit heures et 17 1/2 il ne restait plus une âme à bord, et 10 minutes plus tard on n'y voyait plus qu'une grande masse de feu.

Ma principale crainte, au premier moment, était le défaut d'embarcations pour tout le monde; le tems avait manqué, nous n'avions eu de disponible que deux petites chaloupes qu'on eut le bonheur de mettre à l'eau sans accident; et ce fut dans ces deux chétives embarcations ouvertes, sans une goutte d'eau, sans un morceau de pain, sans autre vêtement que ceux que nous avions sur le dos au moment de la catastrophe, que nous nous confiâmes à l'Océan. La pauvre Sophie, qui était déjà couchée, n'avait emporté d'autre vêtement que sa couverture; elle était sans bas ni souliers; les enfans étaient tels qu'on les avait sortis du lit et arrachés aux flammes, qui déjà atteignaient les couvertures de l'un d'eux. En un mot on n'avait pu avoir que deux pensées : « Peut-on sauver le navire ? — Non. — Sauvons donc nos personnes, si nous le pouvons. »

Nous employâmes ce navire brûlant comme signal pour nous diriger du côté présumé de la terre. L'incendie dura jusque vers minuit, époque où le salpêtre, dont nous avions 250 tonnes à bord, donna tout-à-coup à la combustion une vivacité de lumière si grande que l'horizon en fut éclairé à la distance de 50 milles. La teinte bleue que cette lumière donnait à tous les objets, et surtout à nos visages, avait quelque chose de singulièrement lugubre. Cette combustion redoublée dura une ou deux heures, et se termina par une épaisse colonne de fumée.

Ni Nelson, ni le docteur Bell, notre médecin, n'avaient eu le tems de prendre leurs habits : j'employai les pans du mien à réchauffer les pieds de Sophie; nous habillâmes de notre mieux les enfans avec nos cravates. La pluie vint sur ces entrefaites, heureusement elle ne fut pas longue. La nuit s'éclaircit enfin, on ramait sans intervalle, la constitution délicate de Sophie, et la mienne me persuadaient que nous serions incapables de soutenir pendant plusieurs jours la faim, l'action du soleil et les vicissitudes atmosphériques; connaissant d'ailleurs la rapidité des courans dans ces parages, je craignais fort qu'il ne nous entraîmassent au sud du port, et si nous avions ce malheur, nous étions perdus sans ressource.

Dès que le jour parut, nous reconnûmes la côte et l'île des Rats, nous nous considérâmes comme presque délivrés. Vers huit à neuf heures du matin, nous découvrîmes un bâtiment qui semblait nous attendre dans la rade : on avait aperçu depuis le port la lueur de l'incendie, et on avait envoyé de tous côtés des embarcations à notre secours.

Les forces de Sophie étaient à bout, elle éprouvait de fréquens évanouissemens. Enfin, vers deux heures, nous prîmes terre sains et saufs, et rien

saient que la reconnaissance de la part du Portugal suivrait promptement. Cependant d'autres qui se prétendent mieux informées des dispositions du gouvernement portugais, croient qu'il éludera cette reconnaissance aussi long-tems que possible. Il ne paraît pas au reste qu'on fasse dans les ports du Portugal aucuns préparatifs pour une expédition contre le Brésil.

(Star.)  
— Le dernier conseil de cabinet tenu à Paris, qui a donné lieu à tant de spéculations politiques dans cette capitale ne s'était occupé qu'à discuter le projet de loi relatif à l'indemnité aux émigrés, que les ministres ont l'intention de proposer aux chambres. On apprend que la base de cette loi sera parfaitement distincte de toute mesure relative à la réduction de l'intérêt de la dette. Le mode que l'on adoptera sera probablement celui de l'échelonnement employé précédemment pour la liquidation des anciens arriérés; ce résultat avait été obtenu au moyen de bons rachetables qui sont maintenant tous acquittés.

D'après le nouveau projet de loi, on bornera les déboursés à vingt millions de francs par an, et le gouvernement pourra faire face à toutes les demandes au moyen de mesures économiques et par la création annuelle de 2 millions de rentes.

Quant à l'évacuation de l'Espagne; il est positif qu'elle aura lieu d'après une convention conclue, avec la connaissance et l'approbation des cabinets alliés, entre l'Espagne et la France; il n'existe pas parmi les cabinets une aussi grande dissidence d'opinions que certains journaux étrangers l'ont prétendu. (\*)

(Courier.)

#### ALLEMAGNE.

Francfort-sur-l'Oder, le 19 novembre. — On est enfin tombé d'accord sur les statuts de la nouvelle banque nationale de Berlin, et cet établissement va être ouvert sous peu. Il y aura, pour la formation de cette banque, 50,000 actions, chacune de mille rixdallers; par conséquent le capital de la banque sera de 50 millions de rixdallers. La moitié de la mise de fonds de chaque action sera payable en argent comptant, et l'autre moitié en créances sur l'état ou obligations. Ces créances et obligations d'état seront déposées dans la banque et ne seront pas mises en circulation. Dès qu'on a eu connaissance certaine de cette nouvelle, les obligations à quatre pour cent, qui avaient été portées précédemment à 88 1/3, ont haussé très-subitement jusqu'à 92 1/2.

#### PRUSSE.

Kœnigsberg, le 15 novembre. — Hier, a eu lieu l'ouverture de la 1<sup>re</sup> session de notre assemblée des états. A neuf heures, les 95 députés se rassemblèrent chez M. le commissaire du roi de Schön, et de là se rendirent dans les temples de leurs différentes confessions. A midi tous les députés se réunirent dans une salle de l'hôtel des états préparée à cet effet. Une députation alla chercher M. le commissaire du roi, qui déclara l'assemblée ouverte. Un grand dîner où furent invitées les autorités civiles et militaires termina cette solennité. Aujourd'hui l'assemblée a déjà ouvert ses délibérations.

#### ITALIE.

Rome, le 24 octobre. — L'agent de la république de Colombie, qui est venu ici solliciter du saint-père l'envoi d'un vicaire-général, a éprouvé des contrariétés de la part de l'ambassadeur d'Espagne; mais le gouvernement papal vient de prendre une décision par laquelle il déclare que le pape regarde comme une affaire de conscience de prendre la demande de la Colombie en considération, vu qu'il n'y est pas question d'affaires mondaines, mais de la religion. On prétend que la république a offert pour cette concession une somme annuelle de cent cinquante mille écus. Il paraît que la Colombie met un grand intérêt à ce que les affaires ecclésiastiques comme dispenses, etc., soient expédiées par un vicaire-général sur les lieux, afin de les abrégier et d'épargner beaucoup de frais. Cependant pour ne pas indisposer le ministère espagnol, on a prescrit à l'agent de Colombie d'attendre la décision définitive à Bologne, ce à quoi il s'est soumis, mais en protestant que si d'ici à la fin d'octobre il ne recevait pas la réponse, il prendrait le parti de s'en retourner.

— Le Saint-Père vient de nommer une commission de juriconsultes pour reviser le système des lois administratives et de procédure civile adopté par son prédécesseur, et pour y faire tous les changements qui seront jugés nécessaires dans les circonstances actuelles.

Le même décret porte la création d'un tribunal de commerce.

#### FRANCE.

Paris, le 27 novembre. — Après la messe, le roi a reçu les grands dignitaires de la couronne, M. le prince de Talleyrand, un grand nombre de pairs et de députés.

— Plusieurs journaux ont donné inexactement la composition du conseil de cabinet tenu hier. Voici comment il était composé: Du roi, M. le dauphin, des ministres, de MM. le comte Dupont, le duc de Lévis, le comte de Vaublanc, le vicomte Lainé, le baron Portal, de Martignac, ministres d'état, et de MM. Laboullerie et le comte Portalis, conseillers d'état.

(Étoile.)  
— La Gazette-Universelle annonce que M. Cousin, qui n'a été compromis que par les dépositions de deux étudiants, doit être sous peu de tems mis en liberté. M. le comte de Bernstorff est toujours à la campagne. M. Cousin a été traité avec les plus grands égards. Il a pu même sortir en voiture à Berlin.

— La société de géographie, qui existe depuis deux ans, a tenu hier à l'hôtel-de-ville une séance générale annuelle, présidée par M. le vicomte de Châteaubriand. L'assemblée était nombreuse, et offrait beaucoup d'hommes très distingués dans les sciences et dans la littérature.

M. Malte-Brun, secrétaire-général, a exposé d'abondance l'ensemble des travaux de la société pendant l'année, après avoir payé un tribut à

(\*) C'est le dire de l'Étoile, que reproduit ici le Courier, on sait qu'il est payé pour ça.

la mémoire des membres défunts. Le jeune et savant Bowdieu, ce courageux voyageur, dont l'épouse s'honore par des actes généreux, était de ce nombre.

Nous avons retenu les phrases suivantes par lesquelles M. Malte-Brun a terminé son rapport: « L'étude de la géographie physique et de la statistique est d'un intérêt particulier pour les Français que leurs institutions appellent à participer à l'administration des affaires publiques. C'est le devoir d'une nation libre de connaître son territoire et ses ressources. Il est doux de remplir ce devoir sous un monarque dont la première pensée, en montant au trône, a été un hommage aux libertés publiques. »

M. Jomard, de l'ancien institut d'Égypte, a lu des fragmens d'un mémoire, déjà inséré en partie dans la Revue encyclopédique, sur l'état des découvertes faites jusqu'à ce jour en Afrique. La curiosité et l'attention de l'auditoire ont été vivement excitées par cette lecture. Des populations considérables, et dont la civilisation paraît assez avancée, existent au centre de l'Afrique, et ne nous sont connues que depuis quelques tems.

On a fait connaître ensuite les sujets mis au concours pour les prix. Dans le nombre on a remarqué celui qu'a proposé M. le baron Delessert, savoir: un itinéraire statistique et commercial de Paris au Havre. M. le comte Orloff a également fait les fonds d'un prix pour la statistique de l'empire russe. Ainsi, maintenant que les chaires de statistique et d'économie politique sont supprimées par un ukase, il faudra que les Russes viennent en France pour apprendre à connaître leur pays.

Un rhume très-fort empêchait M. de Châteaubriand d'adresser à l'assemblée l'expression de ses sentimens. Il s'en est excusé par quelques paroles pleines d'esprit et de grâce, qui ont été couvertes d'applaudissemens.

— Le Journal des Débats s'occupe aujourd'hui du programme énonçant la décision du roi relative au concours annuel qui doit avoir lieu pour les paroles et la musique de deux ouvrages. D'abord il trouve que cette décision n'est point transmise au public constitutionnellement parce que M. le vicomte de la Rochefoucauld qui l'a signée, n'est qu'un chargé de département, et que c'est la signature d'un ministre qu'elle devrait porter. Enfin, il y a là, dit-il, défaut de forme, et la forme, a dit Montesquieu, est la conservatrice des lois et de la liberté publique. Il critique ensuite le programme sur la disproportion entre le prix de 2000 fr. pour un poème comique ou pastoral en un acte, et celui de 4000 fr. pour un ouvrage lyrique en 3 ou 5 actes; et sur les entraves mises à la verve des auteurs par l'obligation de se circonscire dans des sujets historiques ou d'invention relatifs à l'histoire de France.

— On n'avait fait à Lyon, jusqu'à présent, que des essais partiels d'éclairage par le gaz; deux compagnies se présentent pour établir des usines et appareils qui fourniraient du gaz à toute la ville.

— L'incendie du collège de Saint-Omer, annoncé par plusieurs journaux, est dénué de tout fondement.

— A l'exemple des Anglais, qui viennent d'imprimer Shakespeare et d'autres collections considérables en un seul volume, deux libraires de Paris s'occupent de réunir, également en un seul volume, une collection des classiques français. Ce volume unique contiendra à la fois la Henriade et toutes les Poésies diverses de Voltaire; les Poésies de J.-B. Rousseau; les OEuvres complètes de Molière; les OEuvres poétiques de Boileau; le Théâtre de Racine; les Chefs-d'œuvre de Corneille; les Poésies de Malherbe; un Choix des vieux poètes; les Maximes de la Rochefoucauld; les Caractères de La Bruyère et ceux de Théophraste; le Télémaque, de Fénelon; le Petit-Carême, de Massillon; les Oraisons funèbres de Fléchier; le Discours sur l'histoire universelle, et les Oraisons funèbres, de Bossuet, les Pensées et les Provinciales, de Pascal.

— On mande de Bayonne, le 23 novembre: « Le 2<sup>e</sup> régiment suisse, parti pour l'Espagne, a laissé ici son grand dépôt.

« Des employés aux vivres de la garnison française de Madrid, sont partis de cette capitale le 17, pour aller faire préparer les vivres sur les deux routes de France.

Un crime affreux a été commis, il y a peu de jours, dans les environs de la Bastide de Clerence. Un individu s'étant arrêté dans un cabaret, fit au maître la confidence qu'il avait touché de l'argent sur lequel il ne comptait point; après avoir payé son écot, il s'achemina vers son domicile; mais le lendemain cet infortuné, père de six enfans, fut trouvé mort.

Il avait sans doute expiré à la suite des souffrances les plus horribles, puisque la langue lui a été arrachée, le nez et les oreilles coupées et les yeux crevés. On est à la recherche des coupables, et la justice divine ne laissera pas ce crime impuni.

#### AFFAIRES DE GRÈCE.

Constantinople, le 26 octobre. — On parlait le 12 de la destruction d'une église grecque à Andrinople, et de l'arrestation de plusieurs prêtres pour avoir caché de la poudre dans cette église, et entretenu des intelligences de trahison et de révolte avec plusieurs évêques. Cette conspiration a été dénoncée par un papas grec qui s'était fait musulman. Les Serviens se sont refusés cette année à payer le kharatch sur le pied de la nouvelle augmentation, par laquelle il a été porté de 16 à 24 piastres. Les agents de la Porte ont découvert que le refus des Serviens leur avait été conseillé par quatre évêques grecs de Widdin, de Sophia, de Philippopolis et d'une autre ville. Ces quatre prélats ont été arrêtés et ne doivent pas tarder à arriver à Constantinople.

Varvaki, l'ipsariote, a fait dresser les états des dépenses nécessaires pour la reconstruction d'Ipsara. Il s'engage à fournir les fonds et à bâtir deux forteresses à l'entrée du port. Des lettres ont été répandues pour inviter tous les Ipsariotes à revenir cet hiver dans leur patrie. (\*)

Les Grecs bloquent les musulmans partout. Ils ont partagé leurs forces en trois divisions: l'une à Samos, l'autre dans le

(\*) Le véridique Observateur Autrichien a soutenu long-tems que les Grecs après avoir repris Ipsara, l'avaient abandonnée de nouveau désespérant de pouvoir la défendre, et qu'alors les Turcs y étaient rentrés.